



PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN-FINANCEMENT ADDITIONNEL (PREMU)
IDA N° H 6452-CI

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 019/PREMU-FA/CB.2/2020
POUR L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DE DRAINAGE DES VILLES
DE TIASSALE, N'DOUCI, SIKENSI, AGBOVILLE ET DABOU**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), d'un montant équivalent à **150 millions USD**, pour le financement additionnel des activités du Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Urbain (PREMU-FA). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement de contrat des prestations de services de consultant pour **l'étude du schéma directeur d'assainissement et de drainage des villes de Tiassalé, N'Douci, Sikensi, Agboville et Dabou.**
2. L'objectif général de la mission consiste à mettre à la disposition de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) et de l'Etat de Côte d'Ivoire, des documents de référence et de planification des investissements en matière d'assainissement et de drainage des villes de Tiassalé, N'douci, Sikensi, Agboville et Dabou.
Les objectifs spécifiques de la mission sont :
 - la réalisation des schémas directeurs d'assainissement et de drainage des villes de Tiassalé, N'douci, Sikensi, Agboville et Dabou ;
 - les études techniques détaillées d'assainissement et de drainage d'une phase prioritaire.
3. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des firmes compétentes en vue établir une liste restreinte dans le cadre de **l'étude du schéma directeur d'assainissement et de drainage des villes de Tiassalé, N'Douci, Sikensi, Agboville et Dabou.**
4. La durée nécessaire pour accomplir la mission est de **dix (10) mois** hors délai d'approbation des différents livrables.
5. La Cellule de Coordination du Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain-Financement Additionnel (PREMU-FA) invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt, à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir un dossier comportant une lettre de manifestation d'intérêt et les informations pertinentes indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations demandées (brochures, références concernant la bonne exécution de contrats similaires, expérience dans des conditions semblables, années de réalisation, coûts, clients).
6. Le consultant sera un cabinet-Bureau d'Etudes légalement constitué. Il devra avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine des études d'aménagement urbain. Il devra, au cours des dix (10) dernières années, justifier d'au moins quatre (04) études incluant :
 - au moins deux (02) études de schéma directeur d'assainissement et de drainage ;
 - au moins deux (02) études d'Avant-Projet Détaillé (APD) de systèmes d'assainissement ;
 - au moins deux (02) études APD d'aménagement de canaux de drainage d'eaux pluviales de bassins ou sous-bassins versants.
7. La firme sera recrutée sur la base des procédures (**sélection fondée sur la qualité**) définies dans les Directives de passation des marchés dans le cadre du financement de projet d'investissement -

Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de la Banque Mondiale **version de Juillet 2016, révision Novembre 2017 et Août 2018.**

8. Les firmes intéressées doivent obtenir les termes de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures (heures locales).
9. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français et en version électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **Judi 16 Juillet 2020 à 10 heures précises (heure locale)** et porter la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'étude du schéma directeur d'assainissement et de drainage des villes de Tiassalé, N'Douci, Sikensi, Agboville et Dabou** ».
10. L'ouverture se fera le même jour à **10 heures 30 minutes** (heure locale) à l'adresse ci-dessous.
11. Les Termes de référence sont disponibles sur le site internet <https://www.prici.ci/up/2006200323.pdf> et téléchargeables <https://www.prici.ci/avis-de-manifestation-d-interet/premu/2006200323.html>.
12. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Adresse de dépôt et ouverture des offres :

**Cellule de Coordination du Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain sise aux
Deux- plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802
1^{er} étage à Bureau de la Passation de Marchés
08 BP 2346 ABIDJAN 08 –Côte d'Ivoire
Tel : (225) 22 40 90 90 / 91 Fax : (225) 22 41 35 59
Site internet : www.prici.ci
Adresse électronique : gekpini@yahoo.fr avec copie lucrecey@yahoo.fr**